

Francia – Forschungen zur westeuropäischen Geschichte

Bd. 31/3

2003

DOI: 10.11588/fr.2004.3.46198

Copyright

Das Digitalisat wird Ihnen von perspectivia.net, der Online-Publikationsplattform der Stiftung Deutsche Geisteswissenschaftliche Institute im Ausland (DGIA), zur Verfügung gestellt. Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

HENRY ROUSSO

SORTIR DE VICHY

Commentaires en forme de comparaison

À la demande de Werner Paravicini, j'ai accepté avec grand plaisir de faire quelques commentaires sur la conférence de Norbert Frei. Je le fais d'autant plus volontiers que j'approuve entièrement la manière dont ce dernier reformule une interrogation classique, qui a généré une immense bibliographie, tant sur la sortie du national-socialisme, que sur le problème plus général de la sortie de la Seconde Guerre mondiale, en France ou ailleurs. Je me sens d'ailleurs, et depuis fort longtemps, dans une profonde empathie avec la posture que Norbert Frei, historien de la postérité du nazisme, a adopté dans le débat scientifique comme dans le débat public sur ces sujets, et je suis heureux de pouvoir lui fournir aujourd'hui la réplique.

L'historien qui étudie des périodes de profonds bouleversements politiques, sociaux, culturels, et qui se penche notamment sur la transition entre des systèmes liberticides et criminels et des régimes démocratiques, doit plus qu'en toute autre occasion, se départir un tant soit peu de la posture morale, la plupart du temps anachronique, consistant à apprécier les changements ou leur absence à l'aune de «ce qui aurait dû être fait». En bonne logique, comprendre pourquoi et comment ce qui a été l'a été ainsi et pas autrement, est d'abord la meilleure façon de soulever des questions d'ordre moral sur des bases adéquates, et en ce sens, opposer la morale à l'histoire, comme cela a été trop souvent le cas en la matière est quelque peu vain. Ensuite, l'historien se trouve en la circonstance dans la nécessité de saisir une configuration historique dans laquelle des sociétés entières basculent, plus ou moins forcées, plus ou moins de bon gré, et à des rythmes très variables dans le temps et dans l'espace, d'un système de valeurs à un autre. Sa tâche consiste donc à comprendre comment s'opère cette transformation, dans un contexte où l'étendue des «possibles», des «horizons d'attente», pour reprendre la fameuse expression de Reinhart Koselleck, des interrogations angoissées sur l'avenir sont par définition plus nombreux, plus ouverts et plus prégnants dans l'esprit des contemporains que dans d'autres situations historiques.

L'une des conséquences en est que l'historien doit alors préciser et même dépasser la simple question «des ruptures ou des continuités» qui est constitutive de sa discipline même et ne peut suffire à elle seule de problématique pour étudier de tels moments, sauf à tomber dans une perspective tautologique. D'où la nécessité de poser deux questions générales, que je soulève ici à la fois en m'inscrivant dans la logique intellectuelle de Norbert Frei et en esquissant une comparaison entre la «sortie» du nazisme et la «sortie» de la période de Vichy:

- 1° De quoi et de qui parle-t-on lorsqu'on évoque le changement ou la continuité?
- 2° Quels sont les indicateurs pertinents pour en mesurer l'ampleur, les rythmes, les effets à court, moyen ou long terme?

Changement ou continuité de quoi?

Évoquer le changement ou la continuité dans une situation de transition politique implique par définition de préciser à quel niveau se situe l'observation. On peut s'attacher d'abord au sort des individus, à leur capacité à traverser ou non le passage d'un régime à l'autre. Faut-il alors se limiter au seul examen des organigrammes de l'ancien et du nouveau régime, qui est

l'approche la plus spontanée, notamment lorsque l'on observe les élites fonctionnelles? Comment ne pas s'interroger sur l'évolution des personnes elles-mêmes, qu'elles soient ou non restées aux mêmes postes, une question qui vaut de manière très générale pour l'ensemble des sociétés concernées? C'est évidemment la même population allemande qui a accepté le nazisme et qui a, ensuite, pour l'essentiel, conduit l'Allemagne vers la démocratie; c'est en partie la même population qui a accepté Pétain en 1940 et de Gaulle en 1944. Soit, mais l'analyse ne peut s'en tenir là.

Lorsqu'on pointe, par exemple, que l'organigramme de telle ou telle administration est resté presque inchangé avant et après 1944-1945, on présuppose implicitement – indépendamment des bonnes ou mauvaises raisons qui ont abouti à une telle situation – que les individus en poste sont restés identiques au début comme à la fin de la crise. On néglige souvent le fait que, dans une logique purement sociologique, il est plus vraisemblable que ces individus aient au contraire profondément changé du fait même des événements qu'ils viennent de traverser, qu'ils aient été acteurs de premier plan ou simples citoyens, bourreaux ou témoins passifs – la question des victimes survivantes étant évidemment d'un autre ordre puisqu'elles sont par définition altérées par l'événement. Ils ont pu changer »en mieux« ou »en pire«, c'est une autre question, ils ont pu changer de manière superficielle ou en profondeur, mais ils ne sont plus exactement les mêmes avant et après. Cette assertion devrait être au moins, pour l'historien, une hypothèse de départ plus crédible que l'inverse, même si les contemporains n'ont pas eu ce sentiment dès lors qu'ils évoquaient la situation de policiers, de magistrats, de fonctionnaires, bref des autorités publiques, et non pas la leur propre: combien de témoins ont-ils pu écrire que la guerre, l'occupation ou le nazisme n'avaient rien changé pour eux? On ne peut, d'un côté, affirmer comme de l'ordre d'une évidence que des événements comme l'arrivée de Hitler au pouvoir, le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale ou la défaite française de 1940 ont bouleversé l'ordre ancien des choses, dans une perspective »métahistorique«, pour ensuite, déclarer qu'à l'échelle des individus, ces mêmes événements n'ont entraîné que peu de changements et ont laissé ceux-ci presque intacts.

On se moque souvent, non sans raison, des revirements politiques, des »retournements de veste« de dernière heure, lors de la chute des dictatures. Mais comment imaginer au contraire une absence complète de changement? Si les populations allemandes ou françaises, si les élites respectives des deux pays étaient restées, dans leur majorité, fidèles à Hitler ou à Pétain, personne n'aurait pu leur imposer le retour durable à la démocratie, et aucune épuration n'aurait pu créer, en quelques mois ou en quelques années, des élites fiables de remplacement. Tout individu, en pareille situation, doit prendre en compte les réalités mouvantes du monde et des choses, qu'il le fasse de manière »opportuniste« ou »sincère«. Que les noms soient les mêmes dans un organigramme administratif, que cela soit »choquant« dans certains cas, ne signifie donc pas, *a priori*, que les individus concernés soient »les mêmes«.

L'historien doit tenir compte, à un deuxième niveau, de la nature des postes occupés avant ou après la transition. On sait aujourd'hui, notamment pour certaines catégories de fonctionnaires parmi les plus exposés, que la mutation dans d'autres lieux ou la mobilité (forcée ou »conseillée«) à d'autres postes ont été des formes déguisées d'épuration, très difficile à voir ou à mesurer après coup, car souvent non explicitement motivée pour raisons politiques. En surface, les organigrammes auront donc peut-être changé, mais en réalité, à une échelle d'ensemble, les changements seront moins importants qu'il n'y paraît, ou en tout cas d'une autre nature.

De même, la simple observation d'une permanence de certaines institutions ou organisations ne signifie pas grand-chose en soi d'un point de vue historique, alors qu'elle a pu signifier beaucoup, sur un plan symbolique, pour les contemporains. En ce qui concerne le régime de Vichy, c'est un problème très important. Malgré la faible durée de vie du régime,

le nouvel «État français» a créé nombre d'organismes publics souhaités ou envisagés depuis longtemps, notamment par une partie de la droite conservatrice ou réactionnaire de la III^e République (par exemple la Corporation paysanne). Il a maintenu et même développé certaines créations du Front populaire, avec évidemment d'autres objectifs, notamment en matière de politique économique et de politique culturelle, artistique ou sportive. Les juristes de la France libre ont même envisagé un temps de garder les juridictions spéciales de Vichy, qui avaient jugé les résistants, pour juger cette fois les collaborateurs, avant de renoncer devant l'absurdité politique d'une telle mesure.

Le sentiment du général de Gaulle et d'une partie de la résistance a été que Vichy avait ainsi largement «usé» des hommes et des idées qui auraient pu servir à la reconstruction de la France, qu'il faut comprendre en 1944–1945 non seulement comme une réaction au régime pétainiste mais également au régime d'avant-guerre. L'engagement résistant, aussi héroïque que socialement limité, ne pouvait suffire, sauf aux échelons politiques les plus élevés, à renouveler un personnel technique qui n'avait pas eu le temps d'être formé, surtout dans un pays où les fonctionnaires d'État jouent un rôle aussi crucial. D'où les différents dispositifs adoptés pour faire passer certains au travers les mailles du filet de l'épuration, comme la notion très vague de «services rendus à la Résistance», dont a même pu bénéficier un homme comme René Bousquet alors qu'il avait dirigé la police de Vichy au plus fort de la lutte contre la Résistance et de surtout de la persécution des juifs.

Dans le même temps, la plupart des réalisations de Vichy ont été considérées comme suspectes, indépendamment de leurs activités ou objectifs réels. C'est ainsi que la plupart des lois et règlements de Vichy, tout en étant maintenues pour des raisons techniques, ont été avalisées de manière formelle et «habillées» d'un nouvel appareil juridique par le Gouvernement provisoire, de telle sorte à effacer de manière superficielle la marque d'infamie. Cela n'a d'ailleurs en rien réglé la contradiction majeure, juridique et historique, entre la dénonciation constitutionnelle du régime de Vichy comme «autorité de facto», dont la République renaissante n'avait pas à assumer l'héritage, et le principe tout aussi important de la nécessaire «continuité de l'État» qui a notamment servi de base à toutes les politiques de réparation envers les victimes, en particulier les juifs spoliés et persécutés par Vichy, de 1944 à 2004 ...

Enfin, après l'échelon des individus, celui des organigrammes, celui des structures, l'historien est confronté dans ce genre de situations à la difficulté d'apprécier l'évolution culturelle, celle des mentalités, qui s'inscrit pour partie dans ce que les historiens de la Première Guerre mondiale appellent la «démobilisation des esprits» ou la «démobilisation culturelle»¹. C'est d'autant plus vrai que l'occupation allemande a été une crise majeure de l'identité nationale française et que l'épuration, qui en constitue le prolongement, a été un phénomène politique et surtout social de grande ampleur: 300 000 et 350 000 personnes sur qui a pesé, même durant quelques jours, la menace d'une ouverture de dossier (sans même parler de l'épuration dite «sauvage», qui a fait environ 10 000 morts); au final, 45 000 peines de prison prononcées, 50 000 peines de privations des droits civiques, et au moins 1600 exécutions effectives, soit 5 à 6 fois plus d'exécutions légales qu'en Allemagne ...². S'y ajoute une épuration professionnelle et administrative très importante³.

1 Sur cette question, voir notamment le dossier Démobilisations culturelles après la Grande Guerre, 14–18 Aujourd'hui. Today. Heute, n° 5, mai 2002, Paris (éd. Noësis/Péronne, Centre de Recherche de l'Historial de la Grande Guerre), actes d'un colloque organisé à Dublin, par l'historien John HORNE. Cf. également Stéphane AUDOUIN-ROUZEAU, Annette BECKER, 14–18. Retrouver la guerre, Paris (Gallimard) 2000.

2 Sur l'épuration et la dénazification en Allemagne, il existe aujourd'hui une littérature considérable. On citera pour leur aspect comparatif: Klaus-Dietmar HENKE, Hans WOLLER (Hg.), Politische Säuberung in Europa. Die Abrechnung mit Faschismus und Kollaboration nach dem Zweiten Welt-

Les esprits ont-ils changé après 1944 à cause de l'efficacité de cette épuration, et des menaces qu'elle a représentées pour une fraction non négligeable de la société française? La pression a été en tout cas suffisante pour entraîner une évolution des esprits qui s'est manifestée à la fois par le déni assez général du soutien massif envers Pétain, à l'image de ce que dit Hannah Arendt des Allemands de 1949, et par une méfiance accrue à l'égard des résistants, qui a empêché ces derniers de constituer une force politique autonome, les élections d'après guerre redonnant aux élites politiques et aux partis politiques traditionnels un rôle essentiel⁴.

En sens inverse, la menace ou la réalité de l'épuration, pénale autant que civique ou professionnelle, a-t-elle constitué un frein ou une limite à la démocratisation progressive des élites issues de Vichy? On retrouve là l'un des dilemmes classiques des épurations, abordé par Norbert Frei, et qui s'est posé de la même manière en France: dénoncée comme très dure par les uns, l'épuration en France a suscité des rancœurs politiques et professionnelles durables, qui seront, par exemple, nettement perceptibles lors de la Guerre d'Algérie, une forme de revanche pour une partie de l'extrême droite; son manque de sévérité pour les autres, notamment pour une majorité d'anciens résistants, et pour des catégories entières de victimes, à commencer par les juifs de France, a laissé au contraire le sentiment que la crise n'avait pas été réglée, ce qui explique en partie que l'on ait pu rouvrir, cinquante après, et malgré les lois d'amnistie, une seconde phase de l'épuration, avec les procès pour crimes contre l'humanité.

Quels sont les indicateurs du changement?

C'est une question classique de la sociologie, et qui doit être posée dans un cadre historique, comme ici. Comment, après coup, mesurer l'ampleur des changements ou au contraire le poids des permanences dans une période de transition comme celle de 1944? Comment apprécier l'efficacité d'une épuration?

Je prendrai ici un exemple pour illustrer mon propos: l'épuration des magistrats français à la Libération⁵. Ce fut une épuration conséquente: près des trois quarts des 3000 magistrats

krieg, Munich (DTV) 1991, et Norbert FREI, Dirk van LAAK, Michael STOLLEIS (Hg.), *Geschichte vor Gericht, Historiker, Richter und die Suche nach Gerechtigkeit*, Munich (C. H. Beck) 2000. Voir également, Florent BRAYARD (dir.), *Le Génocide entre procès et histoire*, Bruxelles, Paris (Complexe/IHTP) 2001, en particulier la contribution de Norbert FREI.

3 Sur cette question, voir l'ouvrage dirigé par Marc Olivier BARUCH (dir.), *Une poignée de misérables. L'épuration de la société française après la Seconde Guerre mondiale*, Paris (Fayard) 2003. Parmi les titres récents consacrés à la Libération et à l'épuration, on peut citer: Alain BROSSAT, *Libération, fête folle. 6 juin 1944–8 mai 1945: mythes et rites ou le grand théâtre des passions populaires*, Paris (Autrement) 1994; Harry R. KEDWARD, Nancy WOOD, *The Liberation of France. Image and Event*, Oxford (Berg) 1995; *Le rétablissement de la légalité républicaine, 1944*, Fondation Charles de Gaulle, FNSP, Association française des constitutionnalistes et la participation de l'Université de Caen, Bruxelles (Complexe) 1996; Robert BELOT (dir.), *Dialogue de «vaincus»*. Lucien Rebatet, Pierre-Antoine Cousteau (prison de Clairvaux, janvier-décembre 1950), Paris (Berg international) 1999; Luc CAPDEVILA, *Les Bretons aux lendemains de l'Occupation. Imaginaires et comportements d'une sortie de guerre (1944/1945)*, Rennes (Presses universitaires de Rennes) 1999; Fabrice VIRGILI, *La France «virile». Des femmes tondues à la libération*, Paris (Payot) 2000; Alice KAPLAN, *Intelligence avec l'ennemi. Le procès Brasillach*, Paris (Gallimard) 2001. Pour une bibliographie plus complète, je renvoie à: Henry ROUSSO, *Vichy, l'événement, la mémoire, l'histoire*, Paris (Gallimard) 2001.

4 Sur ce point, voir la mise au point récente: Gilles LE BÉGUEC, Denis PESCHANSKI (dir.), *Les élites locales dans la tourmente. Du front populaire aux années 1950*, Paris (CNRS-Éditions/IHTP) 2000.

5 Sur cette question, cf.: Alain BANCAUD, Henry ROUSSO, *L'épuration des magistrats à la Libération*, n° spécial *L'épuration de la magistrature de la Révolution à la Libération: 150 ans d'histoire judi-*

en poste sous Vichy furent sanctionnés, et presque la moitié furent sortis du corps, par la révocation, la mise à la retraite anticipée, etc. Or, pour apprécier ce constat, qui va contre toutes les idées reçues, notamment celles qui avaient cours il y a encore une dizaine d'années, il faut tenir compte de plusieurs facteurs.

Cette épuration s'est fondée en premier lieu sur l'attitude des magistrats sous l'Occupation, notamment au regard de leur activité répressive envers les résistants, qui a conditionné évidemment les sanctions. Ce critère est le plus important et c'est celui que retient en général le sens commun, hier aussi bien qu'aujourd'hui. De ce point de vue, l'épuration est d'abord, de manière explicite, une vision du passé, une vision du régime défunt que l'on va condamner à travers ceux qui l'ont servi.

L'épuration des magistrats s'est fondée en deuxième lieu, de manière plus implicite, sur la vision d'un modèle professionnel idéal, d'une idée de ce que devait être un « bon » magistrat au regard de la culture politique de la Libération, et de la France future. En ce sens, et non sans que cela ne pose problème compte tenu du caractère rétroactif de cette vision des choses, l'épuration est aussi un indicateur majeur sur la manière de concevoir l'avenir.

En ce sens, une épuration exerce toujours une double fonction: elle est un processus de sanction, mais elle est aussi un processus de régénération, réel ou supposé. C'est un filtre qui opère à un double niveau: il élimine les éléments « impurs » et il garantit « la pureté » du reste, donc de l'ensemble, sans doute la fonction la plus cruciale.

En troisième lieu, il faut tenir compte de différents jeux d'échelle temporels. Sur la longue durée, on s'aperçoit que la plupart des transitions politiques en France depuis la Révolution, ont entraîné une épuration de la magistrature: lors de la formation de la III^e République, dans les années 1880, en 1940 avec Vichy, et en 1944⁶. Cela change la perspective et invite l'historien à penser le processus d'épuration non seulement dans la courte durée de la transition et de la crise de la chute de l'ancien régime, mais aussi en fonction des traditions politiques propres à chaque pays, la France républicaine ayant été, jusqu'à une date très récente, très méfiante à l'égard du pouvoir judiciaire, d'où une sévérité accrue contre les magistrats en période de transition politique radicale.

Dans le même ordre d'idées, l'importance de l'épuration dans son ensemble, et notamment son caractère de violence à la fois populaire (les tontes des femmes, les exécutions sommaires de l'été 1944 ...) et de violence légitime doit se mesurer non pas seulement au regard de la situation de l'occupation, et notamment du ressentiment envers Vichy et les collaborateurs, mais aussi aux traditions françaises où la violence politique a toujours joué un rôle décisif, des journées révolutionnaires à la sortie de la Guerre d'Algérie.

Sur la courte et moyenne durée, comprendre la période de transition, implique d'analyser quatre étapes différentes: les changements éventuels opérés d'abord par la dictature défunte, ici Vichy, qui a épuré environ 5% des magistrats de la III^e République, entraînant des changements faibles sur un plan quantitatif mais non négligeables sur un plan qualitatif; les changements ou continuités lors de la sortie de dictature, qui fut conséquente et a réellement changé la nature du corps de la magistrature; le changement perceptible de l'avant-guerre à l'après-guerre, dans la mesure où la magistrature de 1945 ne réintègre pas forcément tous les membres exclus par Vichy, ou en tout cas pas aux mêmes postes et aux mêmes fonctions, et

ciaire, *Histoire de la Justice*, n° 6 (1994) p. 117-14, repris in Henry ROUSSO, *Vichy, l'événement* (voir n. 3); Alain BANCAUD, *Une exception ordinaire. La magistrature en France, 1930-1950*, Paris (Gallimard) 2002. Voir également: Juger sous Vichy, dossier, *Le Genre humain*, 1994; *La justice des années sombres 1940-1944*, Paris (La Documentation française) 2001, ainsi que les travaux de Liora ISRAËL, en particulier sa thèse: *Robes noires, années sombres. La résistance dans les milieux judiciaires. Sociologie historique d'une mobilisation politique*, ENS Cachan, 2003.

6 Cf. L'épuration de la magistrature de la Révolution à la Libération: 150 ans d'histoire judiciaire, *Histoire de la Justice*, n° 6, 1994.

ce pour des raisons de compétence – derrière toute épuration politique se cache une régulation sociale et professionnelle du corps. Enfin, pour être complet, il faut apprécier un processus d'épuration sur une durée qui va très au-delà de la crise elle-même: dans le cas des magistrats, comme dans celui d'autres catégories professionnelles, les instances d'appels et de recours (comme le Conseil d'État, la plus haute juridiction administrative), les amnisties et autres grâces ont modifié dans les années cinquante la géographie de l'épuration de 1944–1945, par le jeu de certaines annulations de sanctions, voire de certaines réintégrations. C'est un point souvent ignoré et même souvent invisible de l'opinion qui joue de manière importante comme critère d'appréciation du changement.

Quatrième critère à prendre en compte, malgré la sévérité de l'épuration, malgré l'importance du renouvellement du corps entre les années 1930 et les années 1950, le sens commun a développé l'idée que «ce sont les mêmes» magistrats qui ont conduit les affaires judiciaires, avant comme après 1944, les mêmes qui ont servi les différents régimes, ce qui est vrai une fois que l'on a pris en compte le renouvellement assez important du corps. Cette idée a même été exprimée lors de l'ouverture des procès Touvier (1994) ou Papon (1997) sans que l'on prenne garde à l'absurdité démographique de cette accusation. L'historien est donc ici confronté à la question des représentations sociales de l'épuration qui jouent de manière déterminante dans la destinée objective des mesures d'épuration: l'oubli ou l'ignorance de la profondeur de l'épuration en France ont très largement pesé dans l'histoire récente sans que le ressentiment des épurés en ait été pour autant atténué. C'est là sans doute un constat commun à l'Allemagne comme à la France, et sans doute à d'autres pays européens. Le «filtre» de l'épuration s'est avéré efficace à court terme et relativement incompris à long terme, au point qu'il soit nécessaire de juger et de réparer à nouveau, dans un tout autre contexte historique.

Conclusion

Plus le crime a été important, plus les bourreaux et leurs complices ont été nombreux, plus les silences ont été profonds, qu'ils aient été ou non nécessaires à la reconstruction physique et morale des sociétés concernées, plus l'impunité a de fortes chances d'être grande, et par conséquent, plus grandes encore seront les chances de voir le problème resurgir dans le futur: c'est la tragédie constitutive de toute épuration, qui est forcément injuste, incomplète, sans doute vouée à l'échec à court ou long terme, mais qui reste pourtant une nécessité politique, sociale et morale à laquelle les nouveaux régimes qui ont à liquider des dictatures ne peuvent se soustraire.